

**Maîtrise de classe - Approche du monde professionnel
Enseignement du français - Grilles-horaire**

**Éléments susceptibles de résoudre une équation difficile pour
la Voie Générale du secondaire**

Note à Mme Anne-Catherine Lyon, Cheffe du DFJC

Madame la Cheffe du Département,

Sollicité par bon nombre de ses membres ainsi que par le comité de l'AVPO (Association vaudoise des psychologues en orientation) et appuyé sur les grandes orientations de la SPV, le Comité cantonal vous invite à considérer les propositions suivantes, relatives aux éléments cités en titre, dans la perspective de l'élaboration des nouvelles grilles-horaire pour la Voie générale dans les années 9S, 10S et 11S.

Ces propositions, qui à notre sens respectent l'article 86 de la LEO, al. 2, s'efforcent de tenir compte:

- de l'attachement et de l'importance donnée à une maîtrise de classe la plus dynamique possible dans la Voie générale du secondaire;
- des intérêts liés à l'organisation des établissements;
- des responsabilités de l'école obligatoire dans la préparation du passage au secondaire II et à la formation duale pour les élèves concernés, du soutien indispensable à la transition.

En 9S

- La maîtrise de classe est assurée en principe par un-e enseignant-e en charge d'au moins 4 périodes hebdomadaires en présence de la classe complète.

En 10S

- La maîtrise de classe est assurée en principe par un-e enseignant-e en charge d'au moins 4 périodes hebdomadaires en présence de la classe complète.
- La maîtresse/le maître de classe est en responsabilité de l'AMP/choix et projets personnels (Cf PER L1 32-34 et FG 33 et 38).

En 11S

- Une période supplémentaire est inscrite à la grille-horaire;
- Cette période est attribuée au français;
- Sur ces désormais 6 périodes de français (et considérant par ailleurs que pour bon nombre d'élèves le nombre de périodes d'enseignement du français s'élèvera à 8, en regard du choix des options de compétence orientées métiers), 4 sont enseignées selon deux niveaux et 2 en classe complète;
 - 30% des périodes de français en classe complète sont attribués à l'AMP: d'une part à des éléments de PER L1 32-34, et d'autre part à l'intervention des psychologues en orientation, au suivi personnalisé des élèves (« case management ») et à des éléments issus de PER FG 33 et FG 38;
 - 70% des périodes de français en classe complète sont destinés à des projets spécifiques dans le domaine littéraire;
- La maîtrise de classe est assurée en principe par un-e enseignant-e en charge d'au moins 6 périodes hebdomadaires en présence de la classe complète.
- La maîtresse/le maître de classe est en responsabilité de l'AMP/choix et projets personnels, notamment en regard des responsabilités particulières de celle-ci dans le domaine de la transition.

Par ailleurs, la SPV n'est pas sans savoir qu'un groupe de travail réunissant une délégation de l'OCOSP, de la HEP et de la DP travaille actuellement sur la question de la gestion de l'AMP en 10S et 11S.

Selon ce qu'elle peut en connaître, la composition de ce groupe et son expertise lui permettent d'affirmer que les travaux qui en seront issus pourront être assurés du soutien de la SPV.

La SPV se tient à disposition de la Direction générale et de la Direction pédagogique, à qui la présente note est adressée en copie, pour en appuyer et en débattre les éléments.

Certaine du bon accueil que vous saurez faire aux propositions esquissées ci-dessus, et dans cette attente, la SPV vous présente, Madame la Cheffe du DFJC, ses salutations respectueuses.

Comité cantonal de la SPV

Le 7 novembre 2013